

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-8-4-9

Séance du vendredi 29 mai 2009

**Mise en œuvre de la politique départementale d'insertion pour 2009.
Représentation du Conseil Général auprès de l'Association Régie de l'III de Mulhouse
et du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Val
d'Argent.**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la loi n° 88.1088 du 1^{er} décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion,
- VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2009,
- VU la délibération n° 2008-5-4-4 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux actions menées dans le cadre de la politique départementale d'insertion et donnant compétence à la Commission Permanente pour examiner et suivre l'ensemble des décisions liées au vote du budget,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Accorde :

- A L'Élan sportif : 2 000 € pour son projet présenté à la CLI de Mulhouse.
- A l'ACIFE :
 - 248 € pour son projet présenté à la CLI de Saint-Louis,
 - 128,70 € pour les frais de déplacement du poste CET.
- Au centre socioculturel Lavoisier Brustlein : 1 000 € pour son projet présenté à la CLI de Mulhouse.
- À ALEOS : 1 600 € pour son projet présenté à la CLI de Colmar.

- À l'ASTI : 2 000 € pour son projet présenté à la CLI de Colmar.
- A l'URSIEA : 60 000 € pour la formation des salariés en SIAE.
- A COURSECLAIR : 16 000 € pour l'achat de quatre véhicules.
- A ESPOIR Colmar : 10 376 € pour l'achat d'équipements divers.
- A l'ADIT : 4 717,77 € pour l'acquisition de matériel informatique.
- A la Ville de Colmar : 9 463,81 € pour le poste de secrétariat CLI.
- Au CIAREM : 281,79 € pour le poste de secrétariat CLI.
- A ADESION : 72,50 € pour les frais de déplacement du poste CET.
- A Contact Plus :
 - 176,01 € pour les frais de déplacement du poste CET,
 - 5 963,60 € pour la fin du dispositif CET.
- A la Mission Locale Thur Doller :
 - 135,16 € pour les frais de déplacement du poste CET,
 - 6 632,76 € pour la fin du dispositif CET.
- A Sémaphore Mulhouse Sud Alsace : 19,68 € pour les frais de déplacement du poste CET.

-
Le total des crédits s'élève à 120 815,78 € et se répartit comme suit :

- 6 848,00 €, opération 2009-H712-9999, imputation 0-015-541-6574-3047-010,
- 73 128,41 €, opération 2009-H712-1968, imputation 0-65-58-6574-3047-010,
- 31 093,77 €, opération 2009-H212-9999, imputation 0-204-541-2042-3042-010,
- 9 463,81 €, opération 2009-H712-9999, imputation 0-015-546-6568-3047-010,
- 281,79 €, opération 2009-H712-9999, imputation 0-015-546-6574-3047-010.

❖ Approuve et autorise la signature des avenants aux conventions initiales joints au rapport.

❖ Désigne :

- M. Marc SCHITTLY représentant le Conseil Général au Conseil d'Administration de l'Association Régie de l'Il de Mulhouse,
- M. Christian CHATON représentant le Conseil Général au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du Val d'Argent.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions